

Les crèches

- ✚ Les crèches municipales
- ✚ Les crèches dites « mixtes ville-entreprises » sont gérées par une entreprise de crèche.
- ✚ Les crèches hospitalières sont gérées par le CHU de Nice
- ✚ Les micro-crèches - Les crèches associatives
- ✚ Les assistantes maternelles municipales

Accueil collectif en demi-journée (sans repas)

Les haltes-garderies municipales

Les haltes-jeux municipales (sans inscription, réservation et paiement sur place)

Cannes

[Crèche Babilou La Croisière](#)
[Crèche Cannes à Sucre](#)
[Crèche municipale La Pastourelle](#)
[Crèche municipale Leï Cardelino](#)
[Crèche municipale Les P'tits mousses](#)
[Halte-garderie Les Genêts](#)

Cannes La bocca

[Crèche Babilou Le Rivage](#)
[Crèche familiale Les Pivoines](#)
[Crèche Les Petits Chaperons Rouges](#)
[Crèche municipale Canta Grilou](#)
[Crèche municipale L'Arc-en-ciel](#)
[Crèche municipale Les Elfes](#)
[Crèche municipale Les Mûriers](#)

Les structures (privées, associatives, publiques, etc.)

[Crèche associative Les Bambins](#)
[Crèche Jean Martinon - Hôpital de Cannes](#)
[Micro-crèche L'Art de grandir](#)
[Micro-crèche L'Art de grandir Lolipop](#)
[Micro-crèche Lilipuce](#)

Vallauris

["Li-Pichoun" \(Vallauris\)](#)
["La Farandole" \(Vallauris\)](#)
["Les Petits Coeurs" \(Golfe-Juan\)](#)
["Les Clos" \(Golfe-Juan\)](#)

Antibes

[Fontonne](#)
[Laval](#)
[Les Châtaigniers](#)
[Les Colonnes](#)
[Les Petites Terrasses](#)
[Les Terrasses](#)
[Les Tournesols](#)
[Pins d'Épices](#)
[Pomme de Pin](#)
[Roger Cardi](#)
[Saint-Antoine](#)
[Saint-Maymes](#)

Grasse

[Crèche la Blaquièrre](#)
[Crèche le Petit Paris](#)
[Etablissement Multi-accueil la Bastide](#)
[Halte-Garderie la Roque](#)
[Jardin d'Enfants du Mont-Ventoux](#)
[Le Peyrard](#)
[Les Aspres](#)
[Les Bengalais](#)
[Les Coccinelles](#)
[Maison d'Assistants maternelles Inter-Entreprises à Petits Pas](#)
[Maison d'Assistants maternelles les P'tits Poucets](#)
[Mes nounous Séverine et Sophie](#)
[Micro-Crèche les Lapinoux de Saint-Antoine](#)



FLASH EMPLOI

Parents en Action

***Vous souhaitez reprendre une activité Professionnelle
mais vous ne trouvez pas de mode de Garde !!!
Voici le livret qui peut vous aider dans vos démarches***



Où faire garder mon enfant

Renseignements : **Relais départemental petite enfance**

Adresse : Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile

DGADSH - Direction de l'Enfance

147 boulevard du Mercantour

06201 Nice Cedex 3  [04.97.18.70.82](tel:04.97.18.70.82)  relaisassmat@departement06.fr

Liste des Relais du secteur ouest.

RPE La Pastourelle 8 impasse Sophora 06400 CANNES 04.93.39.44.46 relais-pastourelle@ville-cannes.fr	RPE Mandelieu-la-Napoule Centre maternel "Le Petit Prince" 38 avenue de Fréjus 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE 04 89 87 52 39 relaispetiteenfance@mairie-mandelieu.fr	RPE les Oursons 75, chemin de l'Espagnol 06250 MOUGINS 04.93.69.09.93 ramlesoursons@villemougins.c om	RPE Mouans Sartoux 135 allée des Ecoles 06370 MOUANS SARTOUX 04 22 10 54 51 ram@mouans-sartoux.net
RPE CC Pays de Grasse Amtramram 3 chemin de St Antoine 06530 SPERACEDES 04 83 05 01 37 rpe@paysdegrasse.fr Amirat-Andon-Briançonnet-Cabris-Caille- Collongues-Escragnoles-Gars-Le Mas-Le Tignet-Les Mujous-Peymeinade-Saint-Auban-Saint-Cézaire-sur- Siagne-Saint-Vallier-de-Thiery-Séranon-Spéracèdes- Valderoure	RPE CCAS Maison de la petite enfance 4 chemin des Arômes 06130 GRASSE 04.97.05.56.04 ram@ccas-grasse.fr	RPE Villa Gentil impasse Gentil 06110 LE CANNET 04.93.68.13.37 relaisam@lecannet.com	
Territoire 2 : Antibes, Vallauris, Cagnes sur Mer, St Laurent du var			
RPE Cardî Espace Cardî 580 route de Saint Jean 06600 ANTIBES 04.93.34.33.35 ramcardi@ville-antibes.fr	RPE Laval Quartier Laval vieux chemin de Saint Jean 06600 ANTIBES 04 97 21 95 46 ramlaval@ville-antibes.fr	RPE les Pins place Charles Cros 06600 ANTIBES 04 93 34 71 23 ramsemboules@ville-antibes.fr	
RPE La Fraternelle 34 avenue Auguste Renoir 06800 CAGNES SUR MER 04.93.73.63.18 ram-bambins@cagnes.fr	RPE Maison de l'Enfance rue des Abeilles 06510 CARROS 04.92.08.26.18 ram@ville-carros.fr	RPE 22 esplanade du Levant 06700 SAINT LAURENT DU VAR 04.92.12.42.64 relais@saintlaurentduvar.fr	
RPE 33 avenue Paul Dérignon 06220 VALLAURIS 04.93.64.15.79 ram@vallauris.fr	RPE 10 traverse du Barri 06560 VALBONNE 04.92.98.28.82 ram@ville-valbonne.fr	RPE avenue Max Chaminadas 06270 VILLENEUVE-LOUBET 04.93.22.49.10 relais-assistantes-maternelles@villeneuve-loubet.fr	

Quelles sont les structures d'accueil de l'enfant

Les structures collectives : Crèche, micro-crèche, halte-garderie, établissement multi-accueil... de nombreuses possibilités existent pour accueillir en collectivité votre enfant jusqu'à l'âge de 6 ans.

L'accueil au domicile des assistants maternels : L'assistant maternel est la personne qui moyennant rémunération accueille habituellement des enfants à son domicile.

Il/Elle bénéficie d'un agrément du Conseil départemental (service départemental de PMI).

La Maison des Assistants Maternels : Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sont des lieux d'accueil pour les jeunes enfants. Plusieurs assistants maternels font le choix d'exercer ensemble leur métier, au sein d'un local commun hors de leur domicile personnel.

Aides financières de la CAF

<https://www.monenfant.fr/trouver-un-mode-d-accueil>

Le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) permet de financer une partie des dépenses liées à la garde de votre enfant de moins de 6 ans

Pour bénéficier du Cmg, vous devez :

- Remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales,
- Travailler au moins 1 heure le mois de votre demande ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active, engagé dans une démarche d'insertion professionnelle, de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation de solidarité spécifique, être étudiant ou signataire d'un contrat de service civique,
- Avoir recours : à un assistant maternel agréé ou une garde à domicile ou à une association ou une entreprise habilitée qui emploie une personne à domicile ou à une micro- crèche ou une crèche familiale.

Aides financières du Départements

Les crèches solidaires AVIP

Proposition d'une place en crèche collective à temps complet si les places sont disponibles sous conditions spécifiques. Se renseigner auprès de votre référent.

Une aide financière

Dans le cas d'une reprise d'emploi CDI/CDD à temps complet ou partiel 3 mois minimum.

Le Département peut débloquer une aide financière pour vous aider sur les 2 premiers mois de garde de votre enfant (crèche, assistante maternelle, cantine).

Plafond 50 €/mois, par enfant pendant 2 mois maximum.

Aide du Trésor Public

Pour les particuliers non imposables, le Trésor public adresse un chèque qui couvre 50 % des coûts engagés. En tant que parent(s) d'un enfant âgé de moins de 6 ans et si vous faites appel à une nounou au moins 16 heures par mois, vous êtes bénéficiaire(s) de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

Aides de la ville de Cannes

Faire une demande au Service Social Scolarité

<https://www.cannes.com/fr/jeunesse/education/service-social-scolaire.html>

Les Aides de la ville d'Antibes

<https://www.antibes-juanlespins.com/enfance/aide-au-choix-du-mode-d-accueil>

Aide de Pôle emploi

L'aide à la garde d'enfants pour parents isolés (Agepi) permet aux demandeurs d'emploi qui élèvent seuls un enfant de moins de 10 ans de bénéficier d'une aide ponctuelle afin de prendre en charge des frais de garde engendrés par la reprise d'activité ou l'entrée en formation.

Estimez le Salaire de l'Assistante Mater ou Nounou

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil.html>